

**AVIS D'INFORMATION
aux actionnaires des SICAV**

**Palatine France Emploi Durable
et
Conservateur Emploi Durable**

**CHANGEMENT de la catégorie de communication SFDR
« Article 9 » à la catégorie « Article 8 »**

Nous vous informons que le comité exécutif de la société de gestion, PALATINE ASSET MANAGEMENT, dans sa séance du 16 décembre 2022, a approuvé la reclassification des sicav Palatine France Emploi Durable et Conservateur Emploi Durable de la catégorie de communication SFDR « Article 9 » à la catégorie « Article 8 » sans modification de leur démarche extra-financière.

Cette modification interviendra à partir de vendredi 30 décembre 2022.

